



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/599
19 juillet 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 11 JUILLET 1995, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le trafic illicite de matières nucléaires se poursuit et suscite une inquiétude croissante. Les États Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ont décidé de proroger le Traité indéfiniment. La communauté internationale doit aussi imposer des contraintes aux acteurs autres que les États, dont les activités sont d'autant plus dangereuses qu'elles sont clandestines. Je suis cette question de près depuis plus d'un an et j'ai demandé, il y a quelques mois, à M. Jacques Attali de me soumettre un rapport personnel à ce sujet. Les conclusions de M. Attali, qu'il a depuis lors publiées sous forme de livre, renforcent ma conviction qu'une action concertée est nécessaire de la part des États et des organisations intergouvernementales compétentes.

Je suis en contact étroit avec M. Hans Blix, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui accorde à cette question un rang de priorité élevé et qui a lancé un plan d'action dans ce domaine. De nombreux gouvernements partagent les préoccupations de l'Agence, et la preuve en est qu'à sa récente réunion à Halifax, le Groupe des Sept (G-7) a accepté l'offre du Président Eltsine concernant la tenue, au printemps, d'une réunion au sommet pour étudier la sûreté nucléaire, y compris la question du trafic illicite. Le grand public est aussi nettement conscient de la gravité de la question, ainsi qu'en témoignent les fréquentes mentions dans les médias et l'activité des organisations non gouvernementales.

Dans ces conditions, le Conseil de sécurité voudra peut-être examiner s'il serait souhaitable qu'il souligne l'importance qu'il attache à la question en publiant une déclaration dans laquelle il appuierait les efforts de l'AIEA et engagerait la communauté internationale à accroître sa vigilance. Il pourrait également saluer l'initiative du Président Eltsine. Cette déclaration ferait pendant aux mentions de la prolifération nucléaire qui figurent dans sa déclaration du 31 janvier 1992.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter cette question à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI
